



# DYS, MAIS PAS QUE...

**Q**u'entend-on par troubles d'apprentissage de type « dys » (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie, trouble du déficit de l'attention) ? Comment peut-on les détecter ? Qui pose le diagnostic ? Autant de questions que nous abordons dans ce dossier. Si l'enseignant se doit d'être attentif à certains signaux d'alerte, c'est un professionnel qui prendra le relai en cas de troubles persistants, afin de poser le juste diagnostic.

Nous nous demanderons aussi comment prendre au mieux l'élève en charge. S'il reste dans l'enseignement ordinaire, ce qui est souvent le cas puisque les élèves atteints de « dys » ne souffrent pas de retard mental, quels sont les aménagements raisonnables que l'on peut envisager ? On verra que ceux-ci peuvent concerner les cours, mais également la passation d'épreuves, comme le CEB ou le CE1D : timing adapté, mise en page spécifique, utilisation d'un ordinateur...

Nous verrons aussi que depuis peu, les élèves venant du spécialisé ou ayant des troubles de l'apprentissage peuvent bénéficier de plans individualisés d'apprentissage au 1<sup>er</sup> degré du secondaire. Mais ce dossier sera surtout l'occasion de mettre en lumière le travail des écoles. Nous donnerons notamment la parole à divers intervenants : parent, enseignant ou logopède. Bonne lecture ! ■

CONRAD VAN DE WERVE

## ÉTAT DES LIEUX

DES TROUBLES DÉTECTÉS  
À L'ÉCOLE

UN ENSEIGNANT SOUTENU

## EN PRATIQUE

AMÉNAGER N'EST PAS TRICHER !

## PARENT

SUIVRE AU QUOTIDIEN

## TERRAIN

T'ES PAS TOUT SEUL...

UNE LOGOPÈDE POUR FAVORISER  
LES APPRENTISSAGES

## RESSOURCES

S'OUTILLER POUR MIEUX DÉTECTER  
TROIS QUESTIONS À...

état des lieux

## DES TROUBLES DÉTECTÉS À L'ÉCOLE

**Dans chaque classe de l'enseignement ordinaire, un ou deux enfants en moyenne seraient atteints d'un trouble d'apprentissage de type « dys ». Une raison plus que suffisante pour les enseignants et Centres PMS (CPMS) de prendre cette problématique à bras-le-corps, en essayant de détecter les élèves concernés et de leur proposer des aménagements pour les soutenir dans leurs apprentissages. Nathalie STEIMES, psychologue clinicienne et directrice du Centre PMS libre de Huy II (fondamental ordinaire et spécialisé), nous en dit plus sur ces troubles spécifiques.**

### Qu'entend-on par troubles de l'apprentissage de type « dys » ?

**Nathalie STEIMES :** Il s'agit de troubles qui se rencontrent chez des enfants qui ont une intelligence normale, qui ne présentent pas de retard intellectuel, ni de retard d'apprentissage dans la plupart des matières. Il peut s'agir de dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie, ou encore de dysphasie et de TDA-H (cf. encadré). Ces enfants ont besoin d'une rééducation appropriée, qui leur donnera des outils pour contourner leurs difficultés d'apprentissage, mais ils conserveront ce trouble toute leur vie. Il y a cependant des degrés différents. Par exemple, certains enfants ont des dyslexies légères et le remarquent à peine, d'autres sont atteints de manière plus importante et ont alors des difficultés scolaires dans des matières précises.

### Comment distinguer un trouble d'un retard scolaire ?

**NS :** C'est un spécialiste qui détermine cela. L'important est que l'enseignant connaisse l'existence de ces troubles et qu'il puisse faire attention à quelques signes d'alerte. Pour reprendre l'exemple de la dyslexie, si un enfant ne lit toujours pas vers 7 ans, 7 ans ½, l'enseignant peut l'observer plus finement, mais aussi en discuter avec le CPMS et les parents. Si les difficultés persistent à 8 ans, en fonction de celles-ci, on pourra dire si l'enfant a du retard et a simplement besoin d'un peu plus de temps, ou si ce sont des signes d'alerte permettant de soupçonner une dyslexie...

### Et qu'en est-il de l'établissement d'un diagnostic ? Qui doit s'en charger ?

**NS :** Il faut partir des observations des enseignants. Le rôle de l'école est avant tout de détecter les troubles sur base des signes d'alerte. Ensuite, si ceux-ci ne sont pas juste épisodiques, mais récurrents, les professionnels

prennent le relais. Le CPMS propose dans un premier temps une discussion plus approfondie avec l'enseignant, mais aussi entre celui-ci et les parents. Et il peut également faire un premier bilan approfondi de l'enfant, qui peut confirmer les hypothèses ou en amener d'autres. Ensuite, on l'oriente vers un spécialiste, un logopède, un thérapeute, un rééducateur spécialisé dans ce type de trouble, qui va aider à poser le diagnostic. Il y a parfois aussi des situations plus complexes qui nécessitent l'intervention d'un neuropédiatre, un pédopsychiatre ou un kiné... Par la suite, les enfants doivent continuer à être suivis à l'extérieur de l'école, pour apprendre à contourner leurs difficultés tout en progressant dans les apprentissages.

### Comment les professeurs de l'enseignement ordinaire peuvent-ils prendre en charge ces élèves ?

**NS :** Il faut d'abord une concertation entre l'école et la famille, mais aussi avec le thérapeute extérieur, le logopède, le rééducateur... Sur base de ce qui a été diagnostiqué, on peut prévoir des aménagements en classe, selon l'importance du trouble de l'enfant. On peut proposer à un enfant dyslexique des feuilles avec une présentation aérée, une taille de police un peu plus grande... Les enfants dysphasiques sont, eux, fréquemment orientés vers l'enseignement spécialisé. Mais on conseille tout de même de leur apprendre à lire le plus tôt possible, vu que la compréhension orale ou l'expression pose problème. Pour un enfant dyspraxique, il existe du petit matériel qui peut les aider, comme une latte avec un support pour l'immobiliser ou des ciseaux spéciaux. Tout

cela ne me semble pas très couteux en temps ni en énergie. Les écoles doivent également proposer des aménagements particuliers pour que ces élèves puissent passer le CEB : on peut modifier le format de l'examen, proposer une relance attentionnelle ou un chronomètre, des marqueurs fluo pour mettre certaines choses en évidence... Et ceci est également valable pour le CE1D, en 2<sup>e</sup> secondaire.

### Dans quel cas les enfants sont-ils dirigés vers l'enseignement spécialisé ?

**NS :** Quand les difficultés sont trop importantes ou que l'élève a accumulé trop de retard au niveau scolaire, le CPMS ou l'école peut proposer l'enseignement spécialisé pour répondre de manière plus adéquate à ses besoins et respecter son rythme d'apprentissage. Mais c'est toujours aux parents que revient la décision. Si un enfant a une dyslexie très importante, les aménagements mis en place peuvent s'avérer trop couteux pour lui, les parents, l'enseignant... Cela devient difficile quand l'enfant est en souffrance, qu'il sent le décalage, que ses efforts ne sont pas récompensés.

### Cette problématique des troubles d'apprentissage de type « dys » est en tout cas davantage prise en compte depuis quelques années...

**NS :** Oui, les choses bougent. Les professionnels de la rééducation prennent conscience de ces troubles depuis une dizaine d'années, et dans l'enseignement, c'est encore plus récent. Des formations sont organisées, et les informations sont diffusées largement.

Je pense aux plaquettes de l'AGERS<sup>1</sup>, comme « Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage », dans laquelle les enseignants peuvent trouver des informations concrètes et des conseils pratiques pour travailler en classe avec ces enfants. Les associations de parents sont aussi souvent très actives. Au final, on a tous envie de travailler pour le bien de l'enfant, pour qu'il puisse apprendre mieux, dans de bonnes conditions. L'essentiel est la qualité du partenariat école-CPMS, mais aussi école-famille. Les missions des CPMS ont d'ailleurs été récemment réprécisées : on nous assigne un rôle d'interface dans le cadre de cette problématique, comme dans nos autres missions. Notre rôle est effectivement d'essayer de mieux comprendre et cerner les difficultés de l'enfant et d'être le relai vers les personnes extérieures, mais aussi entre l'école et la famille, si nécessaire. ■

BRIGITTE GERARD

1. Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique. Lire aussi page 8.



Photo : Sainte-Famille Vierzet-Barise

## COMMENT DÉFINIR LES DIFFÉRENTS TROUBLES ?

- **Dyslexie** : trouble spécifique de la lecture
- **Dyscalculie** : trouble spécifique du développement qui atteint les apprentissages numériques, tel que le calcul
- **Dyspraxie** : altération de la capacité à automatiser les gestes moteurs, par exemple : écrire, prendre son plumier, ou simplement ouvrir sa mallette, s'habiller
- **Dysorthographe** : trouble d'apprentissage de l'orthographe, souvent lié à la dyslexie
- **Dysphasie** : trouble de la communication verbale (expression et/ou compréhension) qui est un trouble structurel d'apprentissage du langage
- **TDA-H** : trouble du déficit de l'attention avec/sans hyperactivité

## UN ENSEIGNANT SOUTENU

**Les enseignants sont en première ligne quand il s'agit de détecter les troubles d'apprentissage chez les élèves. Ils peuvent agir sans attendre un diagnostic. Mais où s'arrête leur rôle, et comment y sont-ils formés ? Le point avec Danièle HENUSET, logopède et formatrice.**

« **M**ême si l'école normale apprend de plus en plus aux étudiants à différencier, la formation n'est pas encore assez solide à ce niveau, déplore la logopède. Deux axes sont à travailler : l'éthique et la méthode. Certains enseignants sont convaincus que la différenciation est la seule voie possible pour ces enfants et qu'il ne s'agit pas d'un nivellement vers le bas. D'autres vont à des formations, s'informent, mais ne s'y retrouvent pas au niveau des valeurs. Ils regrettent qu'on cherche une « dys » à chaque enfant qui présente des difficultés et craignent que ce type de diagnostic ne prenne parfois la place d'une remise en question des parents et de l'enfant. »

Pour aider les enseignants, Danièle HENUSET leur apprend à repérer les

comportements récurrents chez les élèves qui vivent des troubles de l'apprentissage (évitement, agressivité, ennui...). Elle insiste également sur l'importance de pointer leurs talents : « On ne s'en sort que comme ça ! Et pour les mettre en valeur, on peut aussi être attentifs aux intelligences multiples des élèves. »

L'objectif est que ces enfants puissent rester dans leur classe et s'en sortir comme leurs camarades. Mais quelles sont les limites à ne pas dépasser ? « La première chose à prendre en compte est la santé mentale de l'enseignant. Il est seul avec 25 problématiques à gérer dans sa classe ! Il doit se sentir soutenu. Une autre limite est

aussi le coût du matériel spécifique et des logiciels. »

D. HENUSET croit, par ailleurs, beaucoup à un nouvel outil, le « Pass Inclusion »<sup>1</sup> : « Celui-ci est ouvert par le CPMS ou par l'apprenant et rassemble dans un dossier les objectifs fixés pour un enfant : qui va faire quoi, et quelle est la part de responsabilité de chacun (enseignant, enfant, monde thérapeutique, école) » ■

BRIGITTE GERARD

1. Cf. [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) > Ressources > Ressources pédagogiques > Questions de pédagogie et de didactique > Troubles de l'apprentissage et du comportement

# en pratique

## AMÉNAGER N'EST PAS TRICHER !

**Quand, visiblement, il existe une difficulté d'apprentissage, que peut faire l'enseignant ? Où et comment l'élève sera-t-il le mieux suivi ? Comment l'aider sans le stigmatiser ? Les aménagements raisonnables sont-ils la panacée ? Ces questions, nous les avons posées à Frédérique BOUFFIOUX, chargée de mission Enseignement spécialisé à la FédEFoC<sup>1</sup> et Patrick LENAERTS, Secrétaire général adjoint de la FESeC<sup>2</sup>.**

### Peut-on déjà détecter des problèmes d'apprentissage du type « dys » dès la maternelle ?

**Frédérique BOUFFIOUX** : La dyslexie ne peut être avérée qu'à partir de la 2<sup>e</sup> primaire, après un an et demi d'apprentissage de la lecture. En maternelle, si un enfant ne parvient pas à dire qu'il y a un « i » dans le mot hibou, ce n'est pas grave. La conscience phonologique ne doit pas être acquise à 5 ans. Il faut lui laisser le temps.

D'autres « dys » peuvent être diagnostiqués plus tôt, comme la dysphasie, qui peut avoir plusieurs formes. Vers 4 ou 5 ans, si un élève ne comprend pas ce qu'on lui dit, ou n'arrive pas à répéter les mots, s'exprime par gestes, mélange tous les mots ou cumule plusieurs de ces éléments, on peut commencer à s'inquiéter.

La dyspraxie peut également être détectée très tôt, par exemple si l'enfant s'habille à l'envers, n'arrive pas à fermer la tirette de son pull, a des problèmes pour se déplacer dans l'espace, pour retrouver son chemin ou dénombrer des objets sur son banc, etc.

### C'est l'instituteur qui détecte généralement le problème ?

**FrB** : L'enseignant n'est pas outillé pour poser le diagnostic. Il attire l'attention du PMS sur un éventuel problème, et celui-ci peut venir faire de l'observation en classe. Les parents sont informés de la démarche et y sont associés.

Ce qui arrive ensuite dépend du type de difficulté rencontré et de son importance. Certains enfants restent dans l'enseignement ordinaire. Dans ce cas, l'enseignant ne bénéficie pas d'aide supplémentaire. S'il est bien informé de la situation de l'élève, il peut mettre

en place une série de façons de faire, d'aménagements qui vont l'aider. Quand on explique les raisons de ce « favoritisme » aux autres enfants de la classe, ils comprennent très bien.

Si le problème rencontré est plus important, ou s'il est cumulé à d'autres, l'enfant peut être inscrit dans le spécialisé, mais rester physiquement dans l'enseignement ordinaire et recevoir de l'aide d'un enseignant du spécialisé. L'avantage, c'est que cet enseignant connaît bien les troubles de l'apprentissage et sait ce qu'il convient de mettre en place en collaboration avec l'enseignant de l'ordinaire.

Quand ça se passe bien, cette collaboration se fait au bénéfice de tous les enfants de la classe. Des feuilles d'exercices moins chargées, des consignes plus claires, une diversité d'approches, cela peut aider tous les élèves.

### L'enfant peut aussi, si besoin est, être totalement scolarisé dans le spécialisé ?

**FrB** : La vraie question est : où l'enfant sera-t-il le mieux ? Les « dys » sont les élèves qu'on peut le plus facilement intégrer dans l'ordinaire, parce qu'ils n'ont pas de retard mental. Certains vont toutefois rester dans le spécialisé, parce qu'ils cumulent plusieurs types de difficultés.

Le spécialisé garde une image négative, alors que pour certains enfants, il est vraiment bénéfique. Les classes sont plus petites, on peut faire de l'individualisation beaucoup plus facilement. Il est vraiment possible de prendre l'enfant là où il est et de lui permettre de progresser à son rythme.

### Avec les aménagements proposés dans l'ordinaire aux élèves

### qui ont des difficultés d'apprentissage, ne pourrait-on considérer qu'ils obtiennent leur diplôme « au rabais » ?

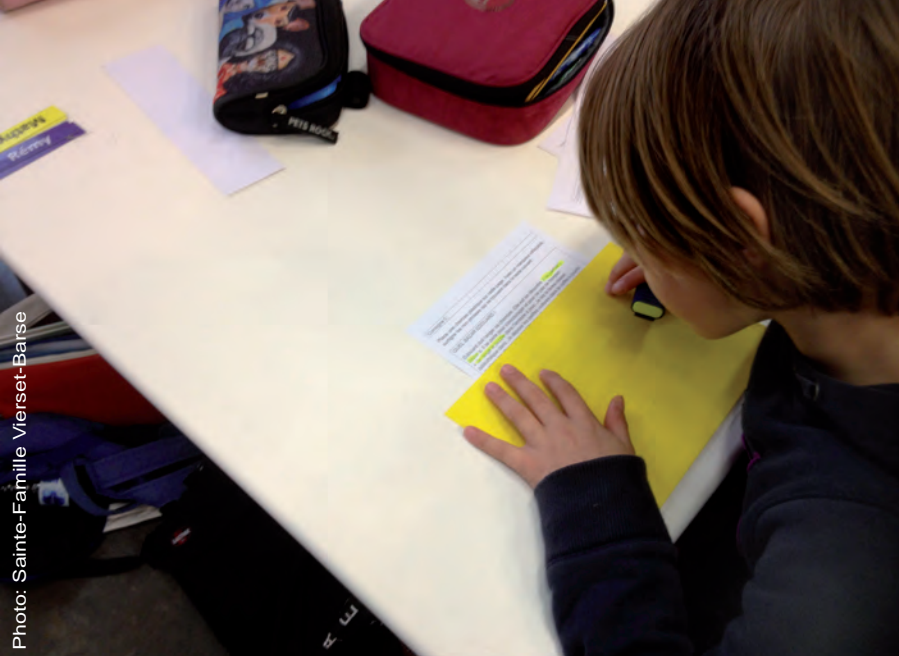
**FrB** : Absolument pas ! Ils réussissent au même titre que les autres. Un enfant qui porte des lunettes, on ne lui dit pas : « *Tu as réussi au rabais* ». Il bénéficie pourtant d'une aide, puisque ses lunettes lui permettent de mieux voir. Un enfant en chaise roulante, on trouvera logique de le dispenser du cours de gym. Un enfant à qui on va fournir un logiciel pour pouvoir tracer, on va lui dire : « *Ah non, ça c'est tricher* » ? Ce n'est pas parce que la difficulté est moins visible que la situation est différente. Les mentalités évoluent très lentement.

Les recherches scientifiques ont permis d'en savoir plus sur le fonctionnement du cerveau, de mieux comprendre ce qui fait qu'un enfant est « dys », et de savoir à quelles difficultés d'apprentissage on a affaire exactement. Les enseignants sont de plus en plus sensibilisés à ça.

Par ailleurs, l'informatique fait énormément de progrès, et on peut actuellement très bien réussir en ayant des problèmes d'orthographe, ou même d'écriture. Regardez Thomas GUNZIG : il est dyslexique, et il est pourtant devenu un écrivain reconnu ! Pourquoi faudrait-il priver ces enfants-là d'un diplôme et d'un avenir ? ■

INTERVIEW ET TEXTE

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE



LE SYSTÈME, FORCÉMENT COLLECTIF, EST APPELÉ À RÉPONDRE À DES CAS DE PLUS EN PLUS PARTICULIERS.

## ET AU SECONDAIRE ?

**Patrick LENAERTS** évoque la question des aménagements raisonnables dans l'enseignement secondaire ordinaire.

« Pour les épreuves externes comme le CE1D, il existe des aménagements raisonnables clairement prévus par la loi, pour peu que le jeune ait une attestation spécifiant ses troubles d'apprentissage et qu'il ait bénéficié d'une aide particulière toute l'année. Cette même aide pourra lui être fournie pour la passation des épreuves. Bien souvent, ça concerne le timing, la mise en page, l'utilisation de l'ordinateur, etc. Ce sont souvent les parents qui demandent ces aménagements.

L'an dernier, les écoles ont reçu une brochure émanant de la FWB et réalisée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme<sup>3</sup>. Elle rappelle les droits et devoirs de chacun en termes d'aménagements raisonnables, en évoquant notamment toutes les conventions signées par la Belgique. Le principe, c'est que tout jeune a droit à l'aménagement raisonnable qu'il demande, pour peu que celui-ci soit, précisément, raisonnable (en fonction du coût, de la répétition, du fait qu'un pouvoir subsidiant le prend en charge ou non, etc.).

Il peut s'agir d'aménagements du type rampe d'accès ou ascenseur. Mais il peut également être question d'aménagements pédagogiques. Ils sont parfois plus difficiles à obtenir, car ils font émerger des questions d'équité. Un enfant dyscalculique qui utilise une machine à calculer pour faire son examen

de maths, est-ce juste par rapport aux autres ?

La question de la prise en charge des élèves « dys » et des aménagements raisonnables doit donc s'inscrire dans une réflexion plus globale relative à l'enseignement spécialisé, l'enseignement ordinaire, l'intégration, l'inclusion, etc. Le SeGEC s'y emploie actuellement, en tenant compte des différences entre les niveaux d'enseignement, avec la volonté de partir de ce qui existe.

L'intégration s'est fortement développée depuis le décret de 2009, il faut maintenant l'évaluer qualitativement. Le modèle tel qu'il est a atteint certaines limites. Pour ce qui est de l'inclusion (tout le monde dans la même école, quels que soient les difficultés ou le handicap), surtout demandée par certains parents, elle ne semble pas judicieuse dans tous les cas.

Quant aux aménagements raisonnables, à quoi sont-ils destinés exactement ? Faire réussir l'élève ? Lui permettre de se socialiser ? Les demandes des parents ne sont pas les mêmes. Le système, forcément collectif, est appelé à répondre à des cas de plus en plus particuliers. Cela ne va évidemment pas de soi.

Un important travail d'information et de conscientisation des acteurs a été réalisé ces derniers temps. Les mentalités évoluent, et une série de choses se mettent en place petit à petit. Le nouveau décret du 1<sup>er</sup> degré, par exemple, donne la possibilité à des élèves venant

du spécialisé ou ayant des troubles de l'apprentissage de mettre en place un Plan Individualisé d'Apprentissage qui permet d'adapter la grille des cours pour une période donnée par rapport à une difficulté donnée.

Ce dont nous sommes convaincus, en tout cas, c'est que la question des aménagements raisonnables ne peut se construire qu'au travers d'un dialogue. Les équipes pédagogiques ne sont pas toujours à même, quand il y a une demande d'un parent, de mesurer jusqu'où va le handicap, ce que ça implique au quotidien, etc.

On peut rappeler que lorsqu'une école est confrontée à une demande d'aménagement raisonnable, notamment pédagogique, elle ne doit jamais hésiter à faire appel aux fédérations, pour voir comment construire la chose.

Notre réflexion actuelle vise à voir comment on peut avoir une politique cohérente en termes de réponse aux demandes des parents, en tenant compte des spécificités de chacun. » ■ MNL

1. Fédération de l'Enseignement fondamental catholique
2. Fédération de l'Enseignement secondaire catholique
3. À l'école de ton choix avec un handicap, les aménagements raisonnables dans l'enseignement, juin 2013 – [www.diversite.be](http://www.diversite.be)

parent

## SUIVRE AU QUOTIDIEN

**Comment les parents vivent-ils le parcours de leur enfant lorsqu'il est atteint d'un trouble de l'apprentissage ? Une maman témoigne.**

■ **Karine LAUKENS, maman d'un adolescent dyslexique en 4TQ :**

«**T**héo a 15 ans, il est dyslexique dysorthographique. Il a été détecté en partie en 1<sup>re</sup> primaire, mais lorsqu'il a passé des tests auprès d'une logopède, les résultats n'étaient pas flagrants. C'est surtout en 2<sup>e</sup> année qu'il s'est avéré clairement qu'il était dyslexique et dysorthographique. Actuellement, il est en 4<sup>e</sup> technique.

Tout au long de son parcours dans le fondamental, quelques instituteurs ont pu tenir compte de sa problématique.

*Ce n'était malheureusement pas le cas de tous, ce qui était parfois blessant pour Théo.*

*Dans le secondaire, c'est la même chose : si je suis confrontée à des professeurs ouverts, ils sont souvent mal informés, tout simplement. Et puis, c'est difficile de changer les habitudes de travail... Donc, cela reste un combat au quotidien et comme parents, nous essayons de faire entendre notre voix.*

*Je rêverais d'une école où tous les enseignants seraient mieux informés, d'une école où on réfléchirait encore*

*davantage à la pédagogie qu'on pourrait adapter pour ces enfants en difficulté. Théo est quelqu'un de très demandeur, de travailleur, mais il n'a pas toujours en face de lui un enseignant qui puisse mettre en pratique les quelques conseils qu'on pourrait donner.*

*Je pense que notre enseignement général est bon, mais parfois, il me semble manquer d'ouverture d'esprit ! » ■*

PROPOS RECUEILLIS PAR  
MARIE-HÉLÈNE LAHAUT

terrain

**Au fondamental comme au secondaire, une série d'écoles accordent une attention particulière aux troubles d'apprentissage.**

## T'ES PAS TOUT SEUL...

■ **Tatiana FAUR enseigne au Collège Sainte-Croix et Notre-Dame d'Hannut (secondaire ordinaire général et technique). Elle est aussi la personne-relai en charge des élèves à besoins spécifiques :**

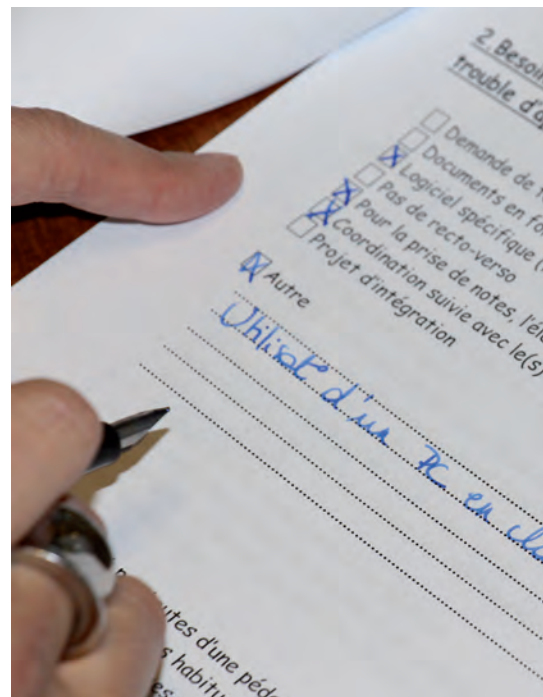
«**E**n début d'année, les élèves remplissent une fiche médicale avec leurs données personnelles et précisent les éventuelles difficultés d'apprentissage qu'ils rencontrent. Je vais les trouver pour en discuter avec eux et voir ce qui pose problème au quotidien dans certains cours.

Les parents sont également invités à compléter les informations et à préciser si une prise en charge pédagogique complémentaire, logopédique, neuropsychologique ou autre a déjà été mise en place, et quelles en sont les modalités. J'encode les données, ce qui permet de voir clairement la situation de chacun, d'actualiser les informations et de proposer le partenariat

*qui semble le mieux convenir. L'élève et les parents décident alors d'y donner suite ou non.*

*Un suivi particulier n'est pas toujours nécessaire. Sur les 800 élèves du collège, 75 sont répertoriés comme nécessitant un partenariat. Les documents regroupant les renseignements relatifs aux élèves sont disponibles à la salle des profs. On y trouve ce genre de données :*

« Un partenariat a été mis sur pied au lycée (janvier 2014) avec X, aujourd'hui au collège. Un bilan neuropsychologique a été réalisé (mars 2012). X présente des troubles de la concentration et ne comprend pas toujours ce qu'on lui demande. Il est démotivé, malgré beaucoup de travail. Il manque de considération pour lui-même. Il faut beaucoup l'encourager. 20 séances de méthode de travail ont été suivies. Il est très entouré par ses parents qui doivent beaucoup l'épauler,



terrain

# UNE LOGOPÈDE POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES

■ **Chantal METS, directrice de l'École fondamentale libre Saint-Louis (trois implantations à Nimy, Ghlin et Jurbise) :**

« **L'** implantation de Ghlin accueille un public défavorisé et se trouve en encadrement différencié. Nous recevons dès lors un budget supplémentaire, grâce auquel nous avons choisi d'engager une logopède, qui vient à l'école deux matinées par semaine. Quand je suis arrivée en fonction en 2009, nous avons en effet rédigé un nouveau projet d'établissement en mettant la priorité sur les problèmes de langage, car nous avons constaté que les enfants de maternelle parlaient de moins en moins bien. La logopède réalise donc depuis des dépistages en 2<sup>e</sup> maternelle, pour détecter les éventuels signes de retard de langage ou défauts de prononciation chez les enfants.

En primaire, des ateliers de langage sont organisés dans les classes, avec des activités phonologiques, de vocabulaire, de syntaxe... La logopède prend parfois des groupes en charge

en fonction des résultats des dépistages. Elle a aussi proposé au corps professoral des séances d'information pour expliquer les difficultés que peut rencontrer un enfant au niveau du langage, donner des pistes pour les repérer, pour détecter s'il s'agit d'une difficulté d'apprentissage ou d'un réel trouble, de type dyslexie ou autre.

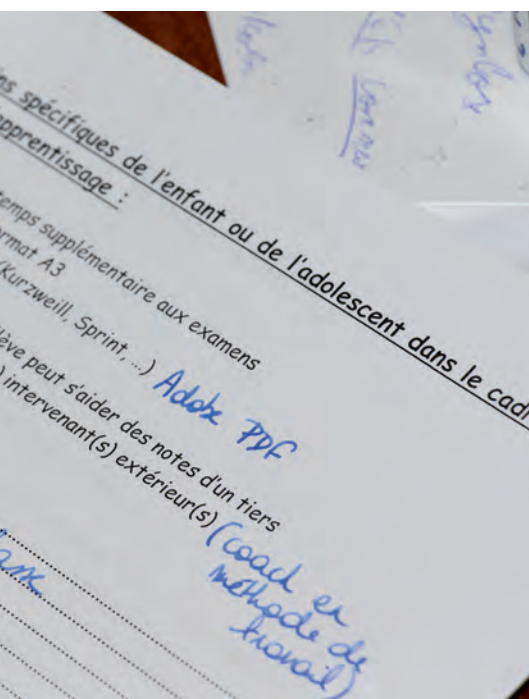
Il y a une forte collaboration entre la logopède et les enseignants. Des concertations sont organisées deux fois par mois, où elle les informe de ses constats. Son rôle est devenu primordial à l'école. Les résultats au niveau de la communication orale des petits sont manifestes, de même qu'au niveau de la communication avec les parents, qui la reconnaissent comme faisant partie de l'équipe éducative. La collaboration est aussi excellente entre la logopède et le centre PMS, et on n'hésite pas à convoquer les parents au besoin pour se réunir tous ensemble. La logopède est également présente pour soutenir les parents dans leurs démarches, quand il s'agit de recevoir un remboursement de la mutuelle, quand il faut

prendre un rendez-vous chez l'ORL, demander un test de QI...

Toujours pour faciliter les apprentissages et en lien avec le travail de la logopède, les enseignants ont suivi une formation de Brain Gym, la gymnastique du cerveau. Il s'agit d'apprendre des gestes qui favorisent la concentration des enfants lors des apprentissages. Le projet concerne ici les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaires. Ils réalisent des exercices pour stimuler le corps, les yeux, les oreilles, le cerveau, pour gérer leur stress et se mettre en bonne condition pour apprendre. Par exemple, quand ils rentrent de récréation, ils sont plus nerveux, et ces exercices leur permettent de se poser avant de commencer à travailler.

À longue échéance, je compte poursuivre ces projets dans mon établissement. Ils apportent beaucoup aux enfants, aux enseignants, ainsi qu'aux parents ! » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
BRIGITTE GERARD



car il n'est pas très autonome. Il a également été suivi par une logopède pendant 4 ans pour dyscalculie et dyslexie. Adaptations souhaitées : placer l'élève en classe dans une position qui lui est favorable, assurer la qualité et la lisibilité des documents remis (police et format adaptés, mise en page soignée, texte aéré, jeu des contrastes, recto uniquement, recherche visuelle, numérotation, mise en exergue), fournir des repères clairs et distincts, répéter le message sous différentes formes, reformuler les énoncés et les consignes en phrases simples et courtes, séquencer la tâche à effectuer, voire la réduire au besoin, planifier à l'avance le travail scolaire pour sa bonne organisation, prendre le temps d'énoncer lentement et clairement les consignes, multiplier les relances attentionnelles, varier les activités, éviter les doubles tâches simultanées, laisser du temps

supplémentaire aux évaluations et examens. »

La plupart des enseignants y sont attentifs. Les aménagements demandés sont généralement très raisonnables et faciles à mettre en place. Il ne s'agit pas du tout de brader la réussite, mais de soutenir l'élève quand et où c'est possible.

En plus de ce qui est évoqué ci-dessus dans l'exemple, on pourra aussi, le cas échéant, permettre l'utilisation de logiciels spécifiques pour la prise de notes en classe ou pour répondre à l'examen, distribuer des documents à certains élèves pour une appropriation anticipée, préférer l'oral à l'écrit, ou ne pas prendre en considération l'orthographe dans les branches non spécifiquement linguistiques, pour autant que les mots restent intelligibles, etc. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

ressources

# S'OUTILLER POUR MIEUX DÉTECTER

**Une série d'ouvrages peuvent aider les enseignants à identifier les signaux d'alerte chez les enfants pouvant présenter une « dys ». Certains proposent des indicateurs précis, d'autres des pistes pédagogiques.**

■ GUILLOUX, Roselyne. 2009. *L'effet domino « dys ». Limiter l'enchaînement des difficultés en repérant les troubles spécifiques des apprentissages et en aménageant sa pédagogie.* Québec : la Chenelière

■ NUYTS, Elisabeth. 2011. *Dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, troubles de la mémoire : préventions et remèdes*

■ POUHET, Alain. 2011. *S'adapter en classe à tous les élèves dys : dyslexies, dyscalculies, dysphasies, dyspraxies, TDA/H...* Poitiers : SCEREN-CRDP

■ HURON, Caroline. 2011. *L'enfant dyspraxique : mieux l'aider, à la maison et à l'école.* Paris : Odile Jacob

■ MAZEAU, Michèle & LE LOSTEC, Claire. 2010. *L'enfant dyspraxique et les apprentissages : coordonner les*

*actions thérapeutiques et scolaires.* Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson


## DEUX SITES INTERNET

■ [www.fondation-dyslexie.org](http://www.fondation-dyslexie.org)

Site de la Fondation Dyslexie créée en 2008. La Fondation agit auprès des dyslexiques, en priorité les enfants et les jeunes, mais aussi les parents, enseignants, thérapeutes, responsables politiques, réseaux d'enseignement...

■ [www.tdah.be](http://www.tdah.be)

Site de l'association TDA/H Belgique qui vient en aide aux personnes confrontées de près ou de loin aux troubles déficitaires de l'attention, avec ou sans hyperactivité



**ENSEIGNER AUX ÉLÈVES AVEC TROUBLES D'APPRENTISSAGE**

Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage  
AGERS, 2012

## BROCHURE

Ce document de 32 pages a été rédigé par le Service général du Pilotage du Système éducatif à l'intention des équipes éducatives. Il leur permettra de mieux connaître les troubles des apprentissages, mais aussi de mieux les repérer afin d'aménager autrement les apprentissages.

Ce guide contient de multiples informations et conseils et permet de mettre en évidence les collaborations externes sur lesquelles les enseignants peuvent s'appuyer pour les aider dans leur mission éducative.

À télécharger sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) > Ressources > Ressources pédagogiques (document n°7723)

## TROIS QUESTIONS À...

**Jacinthe CARDINAL est présidente des Éditions Midi trente au Québec. Elle s'est notamment spécialisée dans la publication d'ouvrages consacrés aux troubles « dys ». Ils sont distribués en Belgique par Pirouette Éditions<sup>1</sup>.**

### Quelle est votre approche ?



Photo: C. van de WERVE

**Jacinthe CARDINAL** : J'ai été enseignante, et à présent, en tant qu'éditeur, je peux donner une direction à nos auteurs, qui sont tous des professionnels de la santé et de

l'apprentissage. Notre objectif fondamental est la valorisation de l'enfant. Il possède en lui un énorme potentiel qu'il peut développer... Notre approche se veut positive, ludique, axée à chaque fois sur une vulgarisation scientifique. Nous cherchons à favoriser le bien-être de l'enfant même s'il a

des difficultés, même s'il est différent. Nous pouvons l'aider à se développer.

### Comment travaillez-vous ?

**JC** : Nous recrutons des spécialistes. Pour l'album consacré à la dysphasie, nous avons fait appel à une logopède, mais aussi à une enseignante en adaptation scolaire (une orthopédagogue). On fait le tour de la thématique de façon visuelle, on a des dessins d'enfants. On parle de statistiques, de prévalences, de diagnostic, de neuropsychologie.

**Les albums s'adressent en priorité aux enfants, mais pas exclusivement...**

**JC** : Ce sont presque des livres par et pour les enfants, même si notre public

est plus large : famille, enseignants, spécialistes... Dans chaque album, le narrateur s'adresse directement aux enfants, les interpelle : « *Bonjour, je m'appelle Bastien, je suis dyslexique, je vais t'expliquer ce que je vis* ». L'idée est certainement de leur donner un sentiment de maîtrise de la situation. ■

INTERVIEW

CONRAD VAN DE WERVE

1. Marianne TREMBLAY (avec la coll. de Martine TRUSSART), *Laisse-moi t'expliquer... la dyslexie*, Éd. Midi trente, 2011

Solène BOURQUE et Martine DESAUTELS, *Laisse-moi t'expliquer... la dysphasie*, Éd. Midi trente, 2014

Un album consacré à la dyspraxie sort début 2015 ; un autre consacré aux dyscalculies sortira à l'automne.